

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt deux, le cinq avril à 19 heures 05 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie pour leur séance, sous la présidence de Monsieur DEMEULEMEESTER Stéphane, Maire.

Étaient présents : Monsieur LAHAYE Thierry, Madame FICHET Armelle, Monsieur TREMBLAY Charles, Monsieur HAYEZ Jérémy, Monsieur NIOCHE Alexandre, Madame SRIWARAN Lise, Monsieur LAMBERT Fabien, Monsieur COLLIGNON Michel,

ABSENTS EXCUSES : Madame MINET-NOTOT Catherine

REPRÉSENTÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur TREMBLAY Charles a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 21/03/2022 a été adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de :

Le compte de gestion 2021 du receveur conforme au compte administratif 2021 de la commune, est adopté à l'unanimité et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement,	Dépenses252 352,24
	Recettes293 652,42
	Excédent 41 300,18
Section investissement,	Dépenses 64 835,40
	Recettes 42 830,09
	Déficit 22 005.31
Résultat de l'exercice	 19 294.87

Les membres du conseil municipal ont voté : à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021 de la commune conforme au compte de gestion 2021 du receveur, est adopté à l'unanimité et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement,	Dépenses252 352,24
	Recettes293 652,42
	Excédent 41 300,18
Section investissement,	Dépenses 64 835,40
	Recettes 42 830,09
	Déficit 22 005.31
Résultat de l'exercice	 19 294.87

Les membres du conseil municipal, sauf Monsieur le Maire, ont voté : à l'unanimité

VOTE DES TAUX 2022

Stéphane DEMEULEMEESTER, Maire, donne la parole à Thierry LAHAYE, 1er adjoint en charge des finances, et expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu la loi de finances pour 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par .. voix et .. abstentions :

1°) décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2022 :

- 55% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 29.97% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

Les membres du conseil municipal ont voté : à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

Excédent de fonctionnement :41 300,18 - Résultat à affecter au 002 Recettes

Déficit d'investissement :22 005.31- Résultat à affecter au 001 Dépenses (Investissements)

Excédent de fonctionnement capitalisé : 19 294.89 affecter au 1068

BUDGET PRIMITIF 2022

Entendu l'exposé de Monsieur Thierry LAHAYE, 1er adjoint

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte par chapitre pour la section de Fonctionnement et par programme pour la section d'Investissement, le Budget Primitif 2022, tel qu'il est annexé à la présente délibération comme suit :

Section de Fonctionnement, Dépenses	390 972,01
Recettes	390 972,01

Section d'Investissement, Dépenses	147 177.32
Recettes	147 177.32

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fabien LAMBERT, vice-président du syndicat scolaire, informe que suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Grégory LEGRAS du XXXXX, il convient de désigner un suppléant pour représenter la commune de St HILAIRE au Syndicat Scolaire.

Madame SRIWARAN Lise qui s'est proposée est désignée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15 minutes

Le Maire,

Stéphane DEMEULEMEESTER

Thierry LAHAYE
1er Adjoint



Handwritten signatures in black ink, including several illegible signatures and a signature that appears to be 'S. Lambert'.

Résultats budgétaires 2021 et du budget primitif 2022

Présentation des résultats 2021

Section fonctionnement et section investissement

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	252 352,24	Dépenses	64 835,40
Recettes	293 652,42	Recettes	42 830,09
Résultat 2021	41 300,18	Résultat 2021	-22 005,31
Excédent 2020	86 638,92	Excédent 2020	1 450,63
TOTAL	127 939,10	TOTAL	-20 554,68

Calcul de l'excédent antérieur reporté en recettes sur l'investissement à des fins d'équilibre et prélevée sur l'excédent de fonctionnement qui sera, lui, reporté sur la section fonctionnement en recette :

Excédent antérieur = 127 939,10 - 20 554,68 = 107 384,42

Commentaires : Equilibre des comptes 2021

L'objectif de maîtrise des dépenses poursuivi au travers du budget primitif 2021 a été atteint. Le report de trésorerie a pu ainsi être porté à 107 384,42 € au terme de l'année 2021 alors qu'il était de 86 638,92 € fin 2020.

Il est à noter que cet accroissement de la trésorerie a été obtenu au prix d'économies drastiques sur les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Présentation du budget primitif 2022

Orientations 2022 :

Dans la **continuité** des orientations fixées début 2021, le budget primitif 2022 prévoit de maintenir l'effort de rigueur sur le budget de fonctionnement et de renforcer de manière très significative le budget d'investissement afin de développer les outils de rapport financier pour la commune qui sont la salle des fêtes et le site du Silo.

Section de fonctionnement

Dépenses	2021	2022	Ecart
011 Charges à caractère général	64 306,07	89 345,85	25 039,78
012 Charges de personnel	79 724,32	87 050,00	7 325,68
65 Autres Charges gestion courante	90 052,56	89 726,00	-326,56
023 Virement à la section investissement	72 000,00	105 000,00	33 000,00
Attention , les autres comptes dont les montants sont peu significatifs ne sont pas reportés dans cette synthèse. Ils sont néanmoins pris en compte dans le total reporté ci-après.			
Total	252 352,24	390 972,01	138 619,77

Recettes	2021	2022	Ecart
002 Excédent année n-1	86 638,92	107 384,42	20 745,50
73 Impôts et taxes	231 458,39	226 700,00	-4 758,39
74 Dotations et participations	58 671,13	47 100,00	-11 571,13
Attention , comme pour les dépenses, les comptes dont les montants sont peu significatifs ne sont pas reportés dans cette synthèse mais pris en compte dans le total reporté ci-après.			
Total	380 291,34	390 972,01	10 680,67

Commentaire :

L'écart de dépense entre 2020 et 2021 sur la section fonctionnement est principalement lié à l'accroissement des charges à caractère générale (augmentation prévisionnelle importante des coûts de l'électricité, du gaz et du gasoil) et du versement à la section investissement dans la perspective des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et de l'aménagement du site du silo.

L'écart de recette est minime. Il traduit principalement la prudence de gestion qui consiste à

minimiser les recettes pour anticiper d'éventuels retard ou défauts de versement.

Section d'investissement

Dépenses	2021	2022	Ecart
16 Remboursement d'emprunts	20 160,19	20 775,72	615,53
20 Immobilisations incorporelles	7 999,20	14 000,00	6 000,80
21 Immobilisations corporelles	36 676,01	91 846,92	55 170,91
Attention , comme pour la présentation du budget 2021, les comptes dont les montants sont peu significatifs ne sont pas reportés dans cette synthèse mais pris en compte dans le total reporté ci-après.			
Total	64 835,40	147 177,32	82 341,92

Recettes	2021	2022	Ecart
002 Excédent année n-1	1 450,63	0,00	-1 450,63
021 Virement de section fonctionnement	72 000,00	105 000,00	33 000,00
10 Dotations	10 334,17	24 554,68	14 220,51
13 Subventions d'investissement	21 729,18	17 622,64	-4 106,54
Attention , comme pour la présentation du budget 2021, les comptes dont les montants sont peu significatifs ne sont pas reportés dans cette synthèse mais pris en compte dans le total reporté ci-après.			
Total	42 830,09	147 177,32	104 347,23

Commentaire :

L'essentiel de l'effort budgétaire est porté sur la réhabilitation de la salle des fêtes et l'aménagement du site du silo.